

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 13 octobre 2022

Date de
convocation :
07.10.2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
Mme PERNOT Chantal
M. MERCIER Thierry
M. BARBIER Olivier
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
Mme SALET Catherine
M. GIOUAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur Jean-Pierre ARZANI a donné procuration à Madame Patricia FAYOLLE
- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Michel CHAIX
- Monsieur Benoit COUBETERGUES a donné pouvoir à Madame Caroline GIAUFFRET
- Madame Laure GIGNOUX a donné pouvoir à Madame Emmanuelle HAM
- Madame Geneviève ASSO-CHARNET a donné procuration à Monsieur Joel PIERACCINI

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Pouvoirs : 5

Votants : 19

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2022-04-04 du conseil municipal en date du 14 avril 2022 approuvant le Budget Primitif,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

CONSIDERANT la nécessité de procéder au remboursement de la caution de Monsieur et Madame FONTANA locataire de la commune qui ont quitté leur logement le 24 septembre et de prévoir l'encaissement de la caution des futurs locataires.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la décision modificative suivante :

- Augmentation de crédit au compte 165 Dépenses : 1000 €
- Augmentation de crédit au compte 165 Recettes : 1000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

-de valider la décision modificative suivante :

- Augmentation de crédit au compte 165 Dépenses : 1000 €
- Augmentation de crédit au compte 165 Recettes : 1000 €

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 14 octobre 2022

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE